

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A. M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC PARLER

Les mameluks de Décembre, les secrétaires du Syllabus et les petits neveux des ordonnances de 1830, reprochent fort amèrement aux républicains leur peu d'amour pour la liberté.

Du matin au soir, ce ne sont que jérémiades sans fin sur les chaînes et les entraves, dont nous voulons charger ces pauvres gens qui se montraient jadis si doux, si tolérants, si cléments aux jours de déportations et de fusillades.

Jamais on ne se fut douté que l'âme d'un dévôt de la St-Barthélemy ou d'un mitrailleur du boulevard Montmartre, contient autant d'enthousiasme pour cette sainte Liberté qui porte encore les marques de leurs souillures. Il paraît, voyez-vous, que cette grande tendresse qu'ils manifestent aujourd'hui était une tendresse discrète, un de ces amours cachés qui attend le bon moment pour se montrer et dévoiler son effusion.

Les hommes de l'empire et de la monarchie se sont dit : Nous aimons, nous adorons, nous idolâtrons la Liberté, mais nous allons attendre pour révéler ces beaux sentiments que cette chère Déesse puisse nous rendre un bon profit. En attendant, enfermons-la, verrouillons-la, étouffons-la même quelque peu, car nous ne sommes pas assez niais pour aimer une liberté qui ne rapporte rien.

Nous assistons aujourd'hui à la suite de ce raisonnement. Après avoir traité la liberté à coups de sabre et de bottes, pendant un demi-siècle, les royalistes et les impériaux nous réclament à grands cris la possession de cette belle-fille, et nous supportent pas qu'on la leur livre ouverte du moindre voile.

Le journal de Gambetta s'étant permis de dire que l'on ne devait accorder que les libertés compatibles avec l'existence de la République, c'est un tolle général dans toute la presse de l'ordre

moral, qui nous donne le singulier spectacle d'une assemblée de renards réclamant la liberté des poules.

Eh non, bonnes gens, nous ne voulons pas vous accorder la liberté ou plutôt la licence de tout faire et notamment de nous assommer à votre gré.

Nous avons cette prétention exorbitante d'exister, de vivre, de durer, à l'abri de vos agressions et de vos guet-apens.

La liberté, dans le vieux sens du mot, elle ne vous manque point, — tant s'en faut.

Indépendamment de ces libertés primordiales d'égalité civile que vous nous refusiez au bon vieux temps, vous avez la liberté de parler, d'écrire, d'injurier, de calomnier et de mentir, sans qu'il vous en coûte un maravedis.

Les projets de restauration, les lettres de prétendant, les grossièretés de gens « bien élevés » s'étaient dans cent journaux, sans que la moindre muselière vienne s'opposer à toutes ces rages.

Un Peau-Rouge, un Huron ou un Cafre débarquant en France et à qui l'on dirait que le gouvernement de la République refuse la liberté à ses adversaires, n'aurait qu'à parcourir un *Figaro*, une *Union*, un *Pays* ou une *Décentralisation* quelconque pour prendre une crise de fou-rire.

Mon Dieu oui, ce gouvernement tyrannique, ces ministres despotes, supportent qu'on les traite publiquement d'infâmes, de faussaires, de niais, de crétins, d'imbéciles, etc., Et les auteurs de ces adjectifs se plaignent de manquer de liberté!

Quelle liberté leur faut-il Seigneur ?

Nous l'avons dit plus haut, il leur faut cette liberté spéciale qui manque à tous les amateurs d'escalades et d'effractions, à tous les aventuriers de politique et de grande route.

Certes, nous ne voudrions pas faire de comparaison désobligeante, mais il

est clair que les voleurs se plaignent hautement de n'avoir pas la liberté d'entrer partout, à cause des serrures.

Il est évident que les rôdeurs de barrières gémissent de ne point jouir de la liberté de dévaliser les passants à leur aise, à cause des gendarmes.

Les serrures, les gendarmes, voilà en effet des atteintes graves à la liberté, telles que l'entendent nos bons apôtres de la monarchie et de l'empire.

Aussi comprenons-nous leur amertume et leur désespoir. La République aura beau les combler de toutes les bienveillances, de toutes les tolérances, de toutes les licences; elle aura beau se laisser insulter, vilipender et maudire, il y a une liberté qui manque à ses adversaires, — la liberté de l'étrangler!

Hors de là, point de salut, point de libéralisme, point de modération. Tous des radicaux, des jacobins et des communards!

Vous ne voulez point vous laisser dépouiller au coin de l'enseignement clérical; — vous êtes des tyrans.

Vous ne supportez point que des fonctionnaires vous trahissent et livrent les clefs de votre logis, — vous êtes des despotes.

Vous ne tendez point le col au nœud coulant, vous rechignez devant la potence, — vous êtes des barbares!

Vous refusez en un mot de livrer votre vie, votre fortune, vos destinées, aux sacrifiants qui les convoitent, — vous êtes des bourreaux!

Comment ne pas admirer d'aussi beaux raisonnements, comment ne pas s'incliner devant les arguments topiques renouvelés du bon Tartuffe ou de l'ingénieux Bilboquet.

Il est certain que les républicains sont de profonds scélérats, car la maison est à eux et il ne veulent pas en sortir.

Depuis longtemps, d'ailleurs, ce crime a été traduit dans le langage des Dieux :

Cet animal est très-méchant,
Quand on l'attaque il se défend.

JACQUES BARBIER

LES DINDONS VOLÉS

Une grosse affaire, dont s'occupe le public depuis quelques jours, c'est l'affaire Radouant.

M. Radouant, chef de bureau au ministère de l'agriculture, a été écroué à la suite d'irrégularités constatées dans ses écritures.

Ce bonhomme avait l'habitude des virements et des mandats fictifs. Bon an mal an, il prélevait ainsi de quoi se préparer une modeste aisance, quand la bise serait venue.

Il était préposé aux concours agricoles. Les dindons ont été volés par lui, car tous les lauréats de la gent volatile n'ont pas toujours reçu la prime intacte que leur destinait la main bienfaisante du gouvernement.

Voler les dindons, c'est un crime abominable qui doit être nécessairement châtié par les juges!

Outre les dindons naturels, M. Radouant plumait encore les dindons artificiels, c'est-à-dire les commis et auxiliaires divers dépendant de son service, auxquels il déléguait des feuilles d'emargement très-confortables, moyennant le retour d'une bonne partie des sommes touchées.

Le vol est complet, et il est peu probable que l'accusé parvienne à se soustraire à une peine sévère.

Sans la qualité de fonctionnaire dont il est revêtu, sans la nature particulière de ses moyens de défense, nous serions en présence d'un de ces cas vulgaires d'escroquerie, auxquels nous a habitués la race des caissiers infidèles. Il n'y aurait pas longtemps à deviser là-dessus.

Mais M. Radouant est un de ces mandarins envieux, qui distribuent suivant leurs caprices la manne du budget. M. Radouant déclare qu'il n'a fait que faire ce qui s'est fait de tout temps, ce que font tous ses collègues, ce qu'ont fait, font et feront ses supérieurs eux-mêmes.

C'est ici que l'affaire se corse et devient croustillante.

L'administration française, s'écrient les officieux et les confrères du docteur Pangloss, est à l'abri d'une aussi abominable calomnie! Une exception fâcheuse ne prouve rien contre les répartiteurs, en général, des gratifications du budget. L'homme qui s'est engraisé aux dépens des dindons, est un misérable qui voudrait atténuer sa culpabilité en se créant des précédents et des complices.

Hum! Hum! Les serviteurs de l'Etat sont de l'espèce commune, et, puisque M. Ra-

bienvillance me console de tous les déboires dont m'abreuve mes anciens amis.

Pourquoi, me dites-vous, tous les républicains ne me ressemblent-ils pas ?

Hélas oui, pourquoi ?

Si tous les républicains me ressemblaient, monseigneur, nous ferions de grandes choses. Je commencerais par me faire nommer Président de la République, d'une République si douce, si aimable, si bénigne que ses plus farouches ennemis finiraient par l'adorer. Comment cela? Tout simplement en leur réservant les places, les dignités, les emplois, au préjudice des véritables républicains auxquels leurs convictions doivent suffire.

Je ne souffrirais pas, par exemple, que mon Conseil de ministres ne comptât pas au moins trois évêques : un évêque aux Cultes, cela va sans dire, un évêque à l'Instruction et un évêque à la Justice. J'ose espérer que grâce à cette organisation, le catholicisme se trouverait suffisamment protégé sous mon gouvernement.

Au besoin, je pourrais encore nommer un évêque aux Travaux publics, afin que nos ponts et nos chemins de fer se construisent suivant les règles de l'orthodoxie.

Quant à la liberté de l'enseignement, vous connaissez mes doctrines, vous connaissez mes efforts, mes luttés pour les faire triompher. — Périste l'enseignement plutôt que les congrégations, — voilà mon dernier mot.

Je me permets de croire qu'il aura votre approbation, ainsi que celle de Sa Sainteté Léon XIII, qui a bien voulu me faire parvenir son Encyclique

Feuilleton de la RENAISSANCE

Courier des Vacances

Que faire pendant les vacances, à moins qu'on s'occupe de rien ?

Les distractions de la villégiature sont vite épuisées, les plaisirs des bains de mer ou des eaux sont bientôt à la monotonie, et entre deux tables de jeu, on en revient naturellement à son dada littéraire.

C'est ce qui nous vaut les agréables correspondances que voici :

Monsieur Oscar de Fourtou, en son castel de Ribérac.

Je fais-je, que devenez-vous, cher ami, pendant cette mortelle saison de la canicule ?

Aujourd'hui que la « gueuse » nous fait des loix, *Jucunda oblivia vite* comme disait ce galant romancier, nous en sommes réduits à vivre de souvenirs. Et quels souvenirs ! J'y songeais l'autre jour en prenant le frais sous mes ormes séculaires...

Vous rappelez-vous, O-car, il y a deux ans, à la même époque, la rude campagne que nous avons menée ? Je vous vois encore courant sur les grandes routes en dépit du soleil et de la poussière, remorquant cette g... de maréchal, qui depuis... mais alors c'était un homme de génie ! Et nos révolutions, et nos circulaires, et nos trois mille procès... Dire que tant d'efforts ont abouti à nous reléguer l'un et l'autre dans une retraite... dorée. Je ne sais si vous êtes comme moi, mais j'éprouve par moments des nostalgies d'ordre moral. Qui sait si notre temps ne reviendra pas ! Bah, avec Jules Simon, il ne faut désespérer de rien. Adressons nos prières à ce saint homme et bon espoir.

BROGLIE.

Château de Laforêt.

Mon vieux camarade,

Tu me reproches de ne pas t'écrire. Mais que pourrais-je te dire qui t'intéressât ? Je me trouve aujourd'hui comme les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire. Voilà la première fois, en effet, depuis six ans, qu'il m'est permis de songer sans arrière-pensée à l'ouverture de la chasse et à mes « petits lapins ». Quelle joie, quel bonheur pour moi d'être sorti de cette galère de Versailles, où j'aurais fini par devenir fou au milieu de tous ces politiciens qui m'écartelaient du matin au soir. Te figurais-tu un vieux troupière comme moi, comme nous deux, obligé de marteler son esprit, d'user son intellect à travers les finasseries et les intrigues politiques,

tirillé par l'un, tirillé par l'autre, Broglie, Fourtou, Dupanloup, Langénieux, Brunet, Saint-Genest et la maréchale dont je ne te parle pas, et le clan des donataires, des dévotes, le diable et son train ! Tu peux dire que je m'en suis vu. Quand je pense que ces enragés me faisaient visiter par 40 degrés de chaleur, des bourgades, des villes, où l'on me criaient en plein visage : Vive la République ! A bas l'ordre moral !

Et ils s'étonnent aujourd'hui que j'aie rechigné devant cette corvée... que dis-je, ils m'injurient, ils me reprochent un tas de choses, de signatures, de promesses... Comme si je savais ce que j'ai fait, ce que j'ai promis et ce que j'ai signé !

La vérité est que tous ces bonshommes m'ont toujours traité comme un mannequin, comme un tonton bon à virer et à tourner sans savoir pourquoi ni comment. Mais aujourd'hui c'est fini, bien fini, je prépare mon fusil, mes cartouches, mes bottes de chasse, et du diable si l'on me reprend jamais à être Président de la République.

Ta vieille brisque.

MAC-MAHON.

A Monseigneur Freppel, à Angers.

Monseigneur,

Je voudrais posséder votre style évangélique, pour vous exprimer combien j'ai été sensible à votre lettre si encourageante et si flatteuse.

Il m'est doux en effet de recevoir les éloges d'un prélat aussi distingué que Votre Grandeur, et votre

douant a eu des défaillances, il n'y a rien d'impossible à ce qu'il n'ait pas inventé sa spécialité, et qu'il existe à côté et au-dessus de lui d'autres faiseurs de virements arbitraires.

Il est difficile, d'ailleurs, d'admettre que des détournements, qui remontent à vingt-cinq ans, ont pu être accomplis sans l'aide ou l'assentiment des divers employés du ministère de l'agriculture, qui concouraient à l'établissement et au contrôle des pièces aujourd'hui incriminées.

Les pots-de-vin ne sont pas aussi rares que la chronique le fait savoir.

Pourquoi les virements ne constitueraient-ils tout une gangrène occulte, dont souffre le personnel des bureaux ministériels ?

Pourquoi M. Janvier de La Motte aurait-il été le dernier des comptables fantaisistes du trésor public ?

L'occasion est bonne pour tirer au clair les soupçons plus ou moins défavorables, qui planent sur l'intégrité de certains bureaucrates, trop protégés dans leurs écarts par le prestige de leurs fonctions.

Une enquête rigoureuse est nécessaire afin de démêler ce qu'il y a de réel dans les assertions de M. Radouant, et pour dissiper les craintes de malversation, que son cas a fait naître à l'encontre de tous les chefs de bureau, mis vaguement en cause avec lui et par lui.

S'il y a calomnie, il faut la confondre ! S'il y a corruption sur une vaste échelle, il faut la dévoiler et y porter courageusement le feu !

Des virements traditionnels ne s'annulent pas plus les uns les autres, que la longue possession ne rend légitime l'usage des objets volés.

Les contrivables sont en dernier lieu des *dindons* de toutes les concussions des bureaux, et ils ont le droit de crier bien fort, pour que l'on se décide enfin à faire une razzia de tous les scribes « impeccables » qui les plument à vif ?

DISCIPLINE POLITIQUE

Les cléricaux avaient fait grand bruit des vœux émis par un certain nombre de conseils généraux, dans la session de Pâques, contre le projet de loi Ferry.

Faute d'entente, la plupart des assemblées départementales, où il y a une majorité républicaine, s'étaient abstenues de se prononcer à ce sujet, et ils en avaient conclu audacieusement que la tentative de M. le ministre de l'instruction publique de désapprouver l'enseignement congréganiste était réfrénée par le pays.

Le hasard des circonstances veut que la question soit encore pendante devant le Parlement, et que les conseils généraux, réunis pour la session d'août, puissent faire connaître de nouveau leurs sentiments à son égard.

Nous espérons que les républicains suivront partout l'exemple qui leur a été donné, et que les cléricaux se repentiront cette fois d'avoir voulu exploiter à leur profit une décision incomplète des assemblées départementales.

Puisque de par nos adversaires la loi Ferry a été portée devant ces assemblées et qu'une surprise machiavélique a été préméditée, il est bon qu'ils soient pris dans leurs propres pièges.

accompagnée d'une dédicace des plus flatteuses, avec laquelle j'ose me dire votre

Frère en Jésus-Christ.

JULES SIMON.

Mirecourt (Vosges).

Mon cher collègue,

Plus je réfléchis à nos derniers entretiens, plus je persiste dans les conseils que j'eus l'honneur de vous donner, — avant notre séparation. — Il me semble essentiel que vous ne vous emballez pas trop sur l'article 7. Je connais ce que c'est que les ardeurs de néophyte et je ne serai pas le dernier à vous féliciter de votre enthousiasme réactionnaire. Mais le succès même de notre cause exige que cet enthousiasme soit réglé et mesuré pour porter ses fruits. Déjà j'ai eu l'occasion de vous arrêter quand vous appliquiez à la loi Ferry l'épithète trop méritée de « honteuse. » Je croyais d'utile de renouveler mes recommandations en vous répétant : Du calme, du calme ! Le meilleur venin, n'est pas celui qu'on administre à hautes doses, mais celui qui se distille petit à petit, et pénétre ainsi plus profondément dans les veines.

BUFFET.

Paris, 13 août.

Mon vieux Robert,

Il n'y a pas à dire pipette, nous sommes rincés, rincés, vidés, comme le dernier des lapins.

C'est en vain que je m'efforce dans le journal de

L'intérêt de la République l'exige et la discipline politique le commande.

La loi Ferry n'est pas, en effet, une de ces questions incolores sur lesquelles les membres en vue d'un grand parti peuvent opiner à leur guise. Elle engage le drapeau de la démocratie toute entière, et ce drapeau, quand il est déployé, il n'y a plus qu'à le suivre et à le défendre à outrance, sans discuter si la bataille est bien régulière.

A quoi bon rechercher aujourd'hui si l'article 7 est plus ou moins opportun, plus ou moins efficace, plus ou moins conforme au principe de la liberté ?

Ce qui est certain, palpable, manifeste, c'est que la faction cléricale suppute le rejet définitif de cet article, pour prendre sa revanche de l'attitude défensive du gouvernement et se targuer du crédit dont il jouit dans le pays.

Ce qui est indéniable, c'est que tous les débris des sectes monarchistes et impérialistes combattent avec les jésuites, pour provoquer un gâchis et déconsidérer le régime actuel en le rendant impuissant et stérile.

Ce qui est facile à prévoir, c'est que le triomphe de M. Jules Simon au Sénat amènerait fatalement la chute du cabinet, malgré toutes les réserves faites, parce que l'insuccès amoindrit toujours les vaincus et qu'il n'y a pas de ministère possible en France sans un réel prestige.

La faction cléricale a besoin d'être mâtée.

Nous lui devons un premier avertissement.

Si cet avertissement n'aboutit pas et se retourne contre ses auteurs, elle fera ses gorges chaudes de l'aventure et deviendra arrogante que jamais, en reprenant plus du coup l'importance dont elle ne veut pas déchoir.

Sous peine de reculade honteuse et de défaite terrible, il faut sauver l'article 7.

Il sera sauvé au Sénat, en dépit de l'hostilité de quelques ambitieux déconfits, par une manifestation éclatante des élus du suffrage cantonal. La réponse à faire aux meneurs de l'agitation cléricale dans les divers départements est toute tracée d'avance. Il ne saurait y avoir d'hésitation de la part de nos amis à entrer dans la voie où on les pousse.

Le ministère lui-même a laissé entendre qu'il ne lui serait pas désagréable d'être soutenu par les conseils généraux dans sa lutte contre l'hydre du jésuitisme, en déclarant que les privilèges politiques de leurs délibérations devaient être largement respectés.

Donc pas de scrupule de légalité, pas d'exemple de division intempestive.

A la discipline cléricale, opposons la discipline républicaine.

Tous les prélats se déclarent *jésuites* ; que tous les démocrates, qui ont un mandat électoral se déclarent, *ferristes* à leur tour.

Nous le répétons : avec ou sans enthousiasme, il faut faire front aux cléricaux ;

faire contre mauvaise fortune bon cœur, de relever notre drapeau de l'ornière où il traîne, personne ne peut se faire illusion sur mes grandes phrases. Ce jour même d'ou je date ma lettre, porte avec lui la plus éclatante condamnation de mes espérances. Plus de *Te Deum*, plus de lampions, pas même une pauvre messe à Saint-Augustin, les bouquetières ne me crieront plus : *Vive M. Paul !*

A quoi bon des violettes, à quoi bon une messe, quand l'empire de nos rêves n'est plus représenté que par un parpaillot ventru, qui n'a de dévotion que pour sainte Charcuterie.

Vrai, nous sommes bien, pauvre ami, je me sens tellement découragé que je n'ai plus même la force d'invectiver les républicains. — Veuille me fait des propositions pour entrer à l'Université, qui a conservé les saines traditions de l'enseignement apostolique et romain. — Me conseilles-tu d'accepter ? — C'est à se demander si c'est une ressource, si je veux conserver cette polémique de bon ton et ce style de haut goût qui ont fait ma gloire.

Adieu, adresse-moi des consolations et le dernier exemplaire du catéchisme pour relever ma vertu qui baisse et mon ardeur qui s'éteint.

Un vieux copain,

PAUL DE CASSAGNAC.

Chantilly.

Monsieur,

J'ai reçu la note de vos dernières fournitures dont je trouve le montant fort exagéré. Des confitures à 60 centimes, c'est beaucoup trop cher pour

il faut sauver l'article 7, si nous ne voulons pas que la République reçoive une atteinte funeste.

Les Péchés de la « Marseillaise »

Savez-vous pourquoi les ordres-moraux ne veulent pas de la *Marseillaise*, et se heurtent avec indignation les oreilles, ou sifflent à s'étourdir, lorsqu'elle résonne sur une place publique ?

Ce n'est point parce qu'elle est un air révolutionnaire, et qu'elle fait vibrer dans le cœur l'amour de la patrie et de la liberté !

C'est parce qu'elle a des taches sur sa histoire, et de gros péchés sur la conscience !

On lui reproche les massacres de la Révolution, la honte d'avoir été entonnée par les Prussiens à Sedan, et celle d'avoir excité les mégères de la Commune.

Il n'y a pas d'impure qui mérite pareil mépris.

Et voilà pourquoi les gommeux de Bellecour la traitent d'*ordure* !

En un mot, la *Marseillaise* a le tort impardonnable d'avoir été mêlée à des événements d'un souvenir plus ou moins lugubre. — *Racca !*

Avant de la condamner pour participation à des violences hideuses, à l'émeute, à la défaite, il serait bon d'examiner s'il y a eu réellement de sa faute, et s'il n'est pas plus juste de la plaindre que de la haïr pour ses infortunes historiques. De la part de gens, qui font profession de pardon des fautes et donnent des absolutions à tour de bras, c'est peu généreux.

Le patriotisme qui l'a inspiré et ses brillants états de service pèsent assez, ce nous semble, dans l'un des plateaux de la balance, pour que le chant de Rouget de l'Isle soit non-seulement acquitté devant l'opinion publique, mais encore entouré d'un grand respect.

Quel est donc le symbole glorieux que les passions humaines n'ont pas souillé par des abus ?

Prenez pour exemple la croix. N'a-t-elle pas à sa charge toutes les horreurs de l'Inquisition, toutes les victimes des dragons et tous les raptis odieux commis au nom du salut problématique des âmes ? — La croix n'en est pas moins un bois sacré aux yeux des scandalisés de la *Marseillaise*.

Prenez encore le drapeau national. N'a-t-il pas été compromis dans les fusillades de Décembre, et la boue de Sedan n'a-t-elle point terni son lustre guerrier ? — Ceux qui conspuent l'hymne des volontaires de Valmy n'oseraient dire, pourtant, que les trois couleurs ont démerité de la France.

Si l'on raisonnait en toutes choses, comme les siffleurs de Bellecour, il n'y aurait plus rien d'honnête et de respectable sous la voûte des cieux.

La soutane du prêtre, la robe de l'avocat, l'écusson de MM. les notaires, seraient des insignes repoussants et ils ont servi de hotte aux ordures, attendant qu'ils ont servi de déguisements à pas mal de gredins et de coquins fieffés.

Un peu plus de franchise dans vos haines, s. v. p., messieurs les dilattenti de *Vive Henri IV !* et du *Beau Dunois !*

La *Marseillaise* vous déplaît et vous agace parce qu'elle est l'affirmation du gouvernement républicain, parce qu'elle retentit à vos oreilles comme un cri joyeux de délivrance, poussé par les jeunes générations sur le tombeau de la monarchie et de l'empire.

N'allez pas chercher des raisons de « midi à quatorze heures » pour expliquer vos sifflets et vos injures !

l'office. Vous voudrez donc bien faire une réduction de deux sous par pot, sinon je vous livre à mon intendant Bocher, et vous savez s'il sait accommoder les gens.

DUC D'AUMAËL.

A la baronne de Sainte-Nitouche.

Madame,

Vous me demandez si le fait de posséder un mari qui joue la *Marseillaise* sur l'accordéon, peut constituer un cas de divorce.

Je n'oserais pas me décider pour l'affirmative, puisque la *Marseillaise* étant un chant national, a le droit d'être jouée partout, même à domicile ; seulement je ne vois pas d'obstacle à ce que vous cherchiez une vengeance avec le *Beau Dunois* ou *Vive Henri IV*, exécutés sur le milieu.

La tolérance mutuelle est le milieu y a de mieux pour assurer la paix des ménages, et puisque la musique adoucit les mœurs, j'ai la conviction que vos velléités de divorce se convertiront bientôt en duos d'amour.

G. NAQUET.

P. S. — Si vous aviez besoin de renseignements plus approfondis, je pourrais vous donner une consultation verbale, après envoi préalable de votre photographie. — J'ai besoin de ce document pour me pénétrer de mon sujet.

G. N.

A l'heure d'aujourd'hui, qui insulte la *Marseillaise*, insulte la République, dont elle est l'hymne officiel.

On fait bien de coffrer ceux qui la sifflent, de même que sous l'empire on prétendait faire de l'ordre en prenant au collet ceux qui criaient : A bas l'empereur !

Nous n'accordons donc point de circonstances atténuantes aux manifestants cléricoroyalistes, qui avaient organisé un peu de boucan autour des concerts de Bellecour, sous prétexte qu'on insultait à leur foi par un air de musique chargé de péchés.

Par les mêmes motifs, nous regretterions de voir la *Marseillaise* jouée à tout propos et mise, pour ainsi dire, à toutes les sauces.

Elle a le rang d'honneur, et partant mérite qu'on ne la réclame qu'avec discrétion.

Rien ne lasse comme les plaisirs répétés. Rien ne devient banal, comme ce qui traîne dans la rue !

FEUILLES VOLANTES

Les affirmations des cléricaux tombent au niveau des paroles d'honneur des bonapartistes.

— Nous aurons onze millions de signataires ! S'écriait M. Lucien Brun.

— Nous en aurons seize millions ! s'enthousiasmait M. de Ravignan.

Tout compte fait, les millions se réduisent à des milles.

Et quels signataires, juste ciel ! quels moyens de violence et de calomnie pour les recruter !

Il faut lire le rapport de M. Eugène Pelletan à ce sujet. En Savoie, particulièrement, les curés de village ont fait campagne contre le projet de loi Ferry, en imputant au gouvernement et au parti républicain toutes sortes de projets sinistres.

C'est odieux et bête !

M. Jules Simon peut être fier de son fameux concours, apporté à la défense de la liberté !

— 0 —

Le chatiment de l'alliance de ce républicain libre-penseur avec les fanatiques du *Syllabus* ne s'est point fait attendre.

On escompte déjà, dans le clan réactionnaire, le jour où il sera réinstallé ministre de l'intérieur.

M. Lepère vient d'envoyer dans une ville de l'Est un commissaire de police dévoué aux institutions actuelles.

Cela ne fait pas l'affaire du maire de l'endroit, M. Michaut, un député conservateur de la plus belle eau.

« — Je vous ferai révoquer ! — C'est possible, mais quand ? — Quand M. Jules Simon arrivera au pouvoir. — Alors, j'ai le temps de venir causer avec vous quelques fois avec vous. »

La menace de M. Michaut est, en effet, bien inoffensive.

Mais quelle satisfaction pour l'ex-ministre piteusement congédié le 16 mai, d'être attendu comme un messie par toutes les barbes blanches de l'ordre moral !

— 0 —

Le parti républicain a eu la mauvaise chance de laisser entrer dans la bergerie, quelques brebis galeuses.

On a fait le vide autour d'elles, et les raptails d'applaudir avec force railleries.

Ce n'est pas ainsi que ceux-ci traitent leurs propres amis, quand ils ont des démêlés avec la justice.

M. de Douhet, un inamovible très-chaud partisan de l'enseignement congréganiste, vient d'être assigné devant le tribunal correctionnel de la Seine, pour donner des ex-

Trouville-sur-Mer.

Ma vieille Cora,

Permetts-moi de trouver tes questions indiscrètes. Quoique notre ancienne intimité puisse t'autoriser à certaines libertés, tu dois comprendre que je ne saurais te dévoiler les secrets de ma politique.

Mon rôle de prétendant m'impose, en effet, la plus grande réserve, et je ne tiens pas à me faire mettre à la porte pour des bavardages.

Laisse-moi te dire seulement que tes prétentions me semblent pour le moins étranges : malgré ta réputation de femme à la mode, tu es certainement beaucoup trop marquée aujourd'hui pour jouer les Marguerite Bellangé.

Bonsoir,

JÉRÔME PLON-PLON.

Ville-d'Avray.

Mon cher ami,

Prenez le train de Saint-Lazare (toutes les demi-heures), vous trouverez, chemin de Balzac, des rafraichissements, des ombages, des cigares... De plus, je vous promets une chose extraordinaire : nous ne parlerons pas politique !

A vous,

GAMBETTA.

(Pour le service des Postes.)

L. LECLAIR.

lications sur des manœuvres dolosives qui lui sont reprochés par des créanciers.

Le scandale n'est pas petit. Eh bien ! M. de Douhet n'est nullement jeté à l'eau par les défenseurs de la morale dite « des honnêtes gens. »

Dans le parti réactionnaire, on ne pêche pas ; on a seulement des défaillances, et des défaillances qui sont excusées par, par..., par la casuistique des jésuites.

— 0 —

Le pape Léon XIII, si nous en croyons les agences télégraphiques, se meurt de consommation.

Il lui faudrait de l'air et de la fraîcheur. Les médecins lui conseillent le séjour de la campagne. Mais les cardinaux sont là, qui réclament les droits de la papauté prisonnière.

Que deviendrait la légende du pape dans le cachot, si sa Sainteté se donnait des vacances comme un écolier ?

Que deviendrait le denier de Saint-Pierre, si l'on ne pouvait plus exciter la compassion des fidèles, en faveur du souverain pontife, souffrant et mourant de la persécution italienne ?

La camorra jésuitique ne laisse donc point ouvrir les portes du Vatican. Elle espère ajouter bientôt un nouveau martyr à la liste glorieuse des vicaires du Christ.

Parbleu ! Il y a dans le Sacré-Collège, tant d'émules de Léon XIII, qui comptent que la Providence n'a pas dit son dernier mot à leur égard !

— 0 —

La souscription pour le percement de l'isthme de Panama a fait un four.

Les financiers, disons mieux, les faiseurs ont préféré diriger les capitaux vers la banque européenne de M. Philippart.

M. de Lesseps a eu tort de compter sur les éloges prodigués d'abord par la presse à son entreprise.

Les réclames financières se paient. Qu'il demande plutôt à M. de Soubeyran !

— 0 —

Une histoire de gamin, bonne à rappeler.

A la distribution des prix du concours général, un lauréat des plus distingués, — mais non en convenance, — a lancé un pétard au milieu de la respectable assemblée.

Il a crié : vive le Roy ! Renseignements pris, on a su que ce fanatique imberbe de la royauté chambordienne avait agi sous l'effet d'une « fatigue excessive du cerveau. »

Parbleu ! il n'y a guère que les fous qui peuvent croire au rétablissement des vieilles institutions.

On a su encore que le jeune Doumic appartenait au lycée Fontanes. Alors plus de surprise ! Il est de notoriété ancienne que ce lycée a la spécialité des produits excentriques. — Fontanes, racine : *factunt asinos*.

L'élève Doumic n'en est pas moins admis à l'école normale. Il sera un jour professeur de rhétorique de l'Université et chargé de prononcer des discours de distribution de prix. — Pourvu que son cerveau ne soit pas alors dans un état de « fatigue excessive ! »

Nous pensons bien que, chaque fois qu'il entrera en classe ou prendra la parole en public, on le priera au préalable de passer à l'infirmerie pour subir l'examen du médecin.

— 0 —

M. Paul de Cassagnac offre un abonnement au *Pays*, avec la prime d'une paire de manchettes, à la personne qui lui apportera la langue de Plon-Plon.

Cherchez de préférence, les jours de vendredi, aux environs des boutiques de charcutiers.

Les Malins de Malines

Les libéraux belges sont un peu plus pratiques et vont un peu plus vite en besogne que nos démocrates de Versailles.

Ils ont voté une loi qui organise l'enseignement primaire laïque et qui détache des programmes l'enseignement religieux, en tant que partie intégrante. Ce dernier enseignement devient chose accessoire et sera donné à part, suivant le désir exprimé par les familles.

L'application de cette loi a mis dans une sainte fureur tous les prélats de nos excellents voisins. Ils se sont réunis à Malines et ont frappé d'excommunication tout le personnel des écoles normales, tous les instituteurs des écoles du gouvernement. Quant aux enfants qui sont livrés à ces schismatiques, on veut bien les considérer comme irresponsables, faute de discernement, et les admettre provisoirement à la première communion.

Rien de plus logique et de moins terrible ! Le clergé considère les intelligences comme chose sienne ; à lui seul appartient la mission de les former pour le combat de la vie et le grand voyage de l'éternité. On n'accepte pas ses prétentions ; on ne lui laisse que la liberté d'exercer son pieux ministère ; cette portion congrue ne le satisfait point ; il se fâche et fulmine, non pas contre le législateur, mais contre les fonc-

tionnaires qui se font les instruments de leur volonté, ses anathèmes spirituels.

Cette conduite manque toutefois de courage. Ce sont les députés qui ont voté la loi, et les ministres qui l'ont élaborée, qui devraient encourir les premiers les foudres de l'Eglise. Les prélats belges frappent les petits et épargnent les grands ; ils accablent les auxiliaires de la spoliation dont ils se disent victimes, et laissent indemnes ceux qui l'ont préméditée et la commandent. C'est peu évangélique.

Tel est, probablement aussi, le sort qui menace nos modestes fonctionnaires de l'enseignement public, le jour où l'article 7 sera voté, et les jésuites priés de n'avoir d'autre souci que celui de rendre le chemin du ciel facile aux riches pécheresses.

Cette perspective ne fait trembler personne, et n'est pas de nature à amener des transfuges dans le camp de M. Jules Simon. Nous ne sommes plus au moyen-âge.

Nous ne sommes plus à l'époque où les excommuniés de messieurs les évêques couraient le risque de mourir de soif et de faim.

La flétrissure canonique est chose légère ; elle n'arrête point l'appétit et ne trouble pas le sommeil. Ceux qui en sont atteints ne s'en portent pas plus mal.

Le clergé peut préparer ses foudres contre tous les instituteurs des écoles laïques et contre tous les journalistes libre-penseurs : on répondra par l'indifférence à ses coups de tonnerre dans le vide.

Etre excommunié, c'est presque un honneur à l'heure d'aujourd'hui. Quand Victor Hugo porte au front une pareille cicatrice, on ne peut avoir que pitié de la main de ceux qui frappent !

En Belgique, la décision prise par les prélats irrités rencontre un parfait dédain.

Les malins de Malines en seront pour les frais de leur lettre pastorale, imprimée et lue au prône de toutes les paroisses.

Ils ont brûlé leur poudre aux moineaux !

LE BACCALAURÉAT

Le baccalauréat est sur la sellette.

Le malheureux a commis, en effet, bien des forfaits !

Si tous ceux pour lesquels il a été une cause d'ennui, de rage et de grincements de dents, lui jetaient la pierre, il mourrait accablé sous une avalanche de moellons, qu'on pourrait élever à la hauteur d'une pyramide.

A vrai dire, il ne mérite pas d'autre cénotaphe.

Nous ferons en peu de mots l'acte d'accusation de cette institution bâtarde, que les conseillers de l'Université ont conservée dans les études, pour le plus grand hébètement de la jeunesse et le revenu le plus net de l'escarcelle des professeurs de faculté.

Le baccalauréat distrait des fortes études ; il donne trop de place au hasard ; il est à peu près inutile.

Ce qu'il a fait éclore de manuels et de compilations indigestes est effrayant ; ce qu'il a causé de bile aux pères de familles, qui ont fait conquérir le diplôme par leurs fils à beaux deniers, et qui n'en ont tiré que le profit d'une sottise satisfaite, est incalculable ; ce qu'il a introduit de crétiens dans les postes de l'Etat et dans la société, avec des lettres authentiques de science et de littérature, est fabuleux.

Dix ans de travail, appréciés en deux ou trois épreuves de vingt-cinq lignes, et en un interrogatoire d'une heure : n'est-ce pas de la dérision ?

Des jeunes gens, exclus à jamais du barreau ou de la médecine, parce que l'un a fait preuve d'une ignorance complète, à un moment donné, sur le partage de l'empire d'Alexandre, et que l'autre a donné sa langue aux chats, quand il a été invité à ergoter sur le carré de l'hypoténuse : n'est-ce pas absurde ?

A quoi bon faire passer devant un jury spécial des enfants qu'on a eus pendant des années sous la main, et dont la capacité est établie par des notes scolaires, bien autrement probantes que les résultats aléatoires d'un examen, sujet à tous les caprices du hasard ?

Il semble tout naturel que l'Université devrait poinçonner ses élèves, d'après les succès obtenus par eux durant leurs dernières années d'études, et non sur le visa d'examineurs auxquels ils sont étrangers, qui les passent en revue d'une manière superficielle et avec une sévérité nécessairement partielle.

Un certificat est d'autant plus valable

qu'il est délivré en plus parfaite connaissance de cause.

C'est donc aux professeurs des lycées, réunis en aréopage, qu'il appartient réellement de distribuer ces « peaux d'âne », avec lesquelles on fait son chemin dans les différentes carrières.

Les titres de *bacheliers* pourraient remplacer avantageusement, dans les distributions de prix, les mentions honorables accordées en philosophie pour l'application générale et la bonne conduite.

Il y a cri unanime dans la presse pour réclamer cette réforme, à la fois juste et économique.

Que les professeurs de faculté soient restreints au rôle de fabriquer des licenciés !

En leur retirant le privilège de déclarer bons pour le service des administrations et pour le commerce élégant de la société, les jeunes gens qui sont arrivés au terme de leurs études classiques, on purgerait les villes de ces « boîtes » cosmopolites, où l'on dresse les candidats au baccalauréat comme des perroquets, et où on les chauffe comme des melons en serre.

L'abolition de la peau d'âne, disputée par devant Messieurs de la Faculté, n'aurait-elle que ce résultat sanitaire, s'imposerait déjà aux nouveaux membres du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Hélas ! Vous verrez que le baccalauréat sera difficile à extirper, et que l'on trouvera plutôt un remède infailible contre la chute des cheveux et la multiplication des cors aux pieds.

PROPOS D'ÉTÉ

Montagnes, ombrage, air pur des champs, on n'entend plus parler que de cela. C'est à qui, parmi nos bourgeois, fuira le plus loin de la ville. Ceux que leurs affaires retiennent à Lyon pendant le jour, s'entassent tous les soirs les uns sur les autres dans des omnibus étroits, ou dans des wagons brûlants, y transpirent avec conviction pendant trois quarts d'heure ou une heure, afin d'aller respirer, dans une propriété soigneusement fermée par quatre murs, l'air vivifiant de la campagne. Ils arrivent quand le soleil disparaît, ont tout juste le temps de manger, d'embrasser leur épouse, s'ils en ont une, et s'en vont dormir ; car il faudra le lendemain matin se lever de très-bonne heure pour aller prendre à un kilomètre de là, le chemin de fer ou l'omnibus qui les ramène à Lyon, éreintés, blancs de poussière, et déjà baignés de sueur. Personne ne les paie pour faire cet affreux métier ; la foi suffit : il n'y a que la foi qui sauve.

Ceux qui n'ont rien à faire, ou qui peuvent prendre quelques jours de vacances, s'enfuient aux eaux ou aux bains de mer. Ne les envions pas non plus. Le supplice du voyage, les longues attentes dans les gares, l'entassement dans les diligences, les lits d'hôtel où l'on dort mal, les tables d'hôte où chacun se croit obligé de poser devant son voisin, les casinos où l'on perd de l'argent, les gants qu'il faut mettre, les manchettes sans lesquelles il serait de mauvais goût de sortir, tous les supplices que les malheureux amateurs de stations balnéaires subissent sans murmure ne sent guère faits pour nous tenter.

Le calme et la fraîcheur sont comme le bonheur ; on va souvent les chercher bien loin et à grands frais quand on les a sous la main. C'est encore à Lyon même, qu'on est le plus à son aise, l'été.

Après une journée de travail, on peut respirer sur les quais l'air du Rhône, qui en vaut bien un autre ; le matin, une heure de promenade au parc de la Tête-d'Or, si frais, si solitaire à ce moment, n'est-elle pas préférable à une heure passée à respirer la poussière sur l'impériale d'un omnibus, quand on n'est pas forcé de respirer autre chose dans l'intérieur ?

Dans les rues, les hautes maisons vous protègent de leur ombre, et toute la journée vous pouvez circuler sans crainte d'une insolation.

Mais c'est surtout le dimanche qu'on est bien à Lyon, l'été. Quelle plus charmante solitude ce jour-là que la rue de la République ou celle de l'Hôtel-de-Ville ! Le matin, vous vous promenez sur le trottoir gauche ; l'après-midi vous flânez sur le trottoir droit. Personne ne vous gêne, sauf quelques rares troupiers, deux à deux ou trois par trois, un ou deux gardes urbains, et, par ci par là, une famille de paysans qui s'en va lentement, le nez en l'air.

Laissons donc les insensés médire de la ville et la fuir, et plaignons sincèrement ceux qu'un destin funeste en éloigne malgré eux.

Vivent les quais ! Vivent les rues ! Foin des ombrages humides et de la poussière des routes ! Transpirons sur place ; c'est le moyen le plus sûr de transpirer peu, et c'est la grâce que je vous souhaite à tous.

THEATRES

Célestins. — Une année environ s'est écoulée depuis la première représentation aux Célestins des *Bourgeois de Pont-Arcy*. Déjà à cette époque, la pièce, en dépit des réclames que la presse parisienne lui avait généreusement octroyés, avait disparu, — ou à peu près, — de l'affiche du Vaudeville. Ici, son succès fut très-mitigé, quasi négatif. A l'instar du public de la capitale, notre public lyonnais goûta médiocrement le dernier produit de l'imagination de M. Sardou.

Basé sur la manière et les procédés, toujours les mêmes, de l'auteur des *Pattes de Mouche*, il trouvait que l'intrigue des *Bourgeois de Pont-Arcy* offrait un intérêt vaguement attrayant, que cette intrigue traînait un peu au milieu de cinq actes, que le dénouement se faisait bien attendre, que les deux premiers actes et la moitié du troisième formaient une sorte d'exposition ou une série de scènes plus ou moins agréables et se rattachant peu ou prou à l'action.

De plus, quelques types se présentaient comme de vieilles connaissances, tels Léchard qui ressemble fort à Sulpice de *Séraphine*, et Brochat qui a des liens de parenté avec Vauquelin, des *Ganaches*, pour ne citer que ceux-ci, sans compter les scènes, presque les actes, rappelant infiniment les *Bons Villageois*.

Comme peinture de mœurs provinciales, si tant est que M. Sardou ait eu la prétention de prendre sur le vif les mœurs ou les caractères des petites villes, les *Bourgeois de Pont-Arcy* sont de grotesques caricatures, s'éloignant par trop de l'exagération même permise et nécessaire au théâtre. En dehors des personnages, la note sentimentale et la note comique sont forcées et sonnent faux.

Les entrevues de Fabrice avec la maîtresse de son père, par exemple, ont quelque chose de répugnant et de pénible, de même que l'épisode de M^{me} Cotteret et de ses filles appartient plutôt au répertoire de Guignol ou du vaudeville grossier qu'à la bonne comédie.

L'ouvrage a encore un défaut de plus aujourd'hui : il sent le rance. Sans doute, aux alentours du 14 octobre 1877, à l'époque où M. Sardou mettait la dernière main à ses *Bourgeois*, ses petites histoires de tournées de fonctionnaires, de maires dégommes, de candidatures officielles avaient quelque sel. Aujourd'hui toutes ces scènes politico-comiques ont des cheveux blancs et font à peine sourire.

Quelques détails, certains hors-d'œuvre, des dialogues, des mots ne manquant ni d'esprit, ni de vivacité, se laissent pourtant entendre avec plaisir et permettent d'écouter jusqu'au bout une œuvre bien inférieure, à notre avis, aux autres productions de l'académicien Sardou.

Les changements opérés dans la troupe des Célestins ont largement modifié l'interprétation de l'an passé. Nous y retrouvons M. Dalbert, qui créa d'une façon remarquable le personnage de Brochat, si bien approprié du reste à son talent plein de rondeur, de bonhomie et de naturel. M. Gerbert joue toujours Fabrice avec cette chaleur entraînante d'action et de diction, cette intelligence et ce sentiment dramatiques qui le distinguent. M. Belliard est encore un excellent Trabut, et M^{me} Leriche une M^{me} Trabut dont la verve de bon aloi et le débit juste et mesuré sont presque irréprouvables. Très-convenable M. Delorme, et insignifiante et monotone, ainsi que naguère, M^{me} Verteuil, une agréable statue qui ne s'anime guère.

Au nombre des interprètes nouveaux, citons M^{me} Subra (Marcelle) un peu froide, au débit légèrement haché et saccadé, mais correcte en somme et très-suffisante ; M. Fort, succédant, sans le remplacer naturellement, à M. Noblet, et M^{me} Brindeau, à qui la direction a très-maladroïtement confié le rôle de Béragère, que M^{me} Monbazou avait tenu et pouvait tenir avec beaucoup plus de vérité, de naturel et de gracieuse ingénuité. Pourquoi l'avoir enlevé à celle-ci, alors qu'il ressortait de son emploi, qu'elle l'avait créé à la satisfaction de tous, pour le donner à M^{me} Brindeau, une jeune première, — ne l'oublions pas — qui en tire un fort médiocre parti. C'est une injustice dont nous recherchons vainement la cause, injustice qui n'ajoute rien à la réputation de M^{me} Brindeau, — au contraire, — et nuit à l'ensemble de l'exécution.

Enfin, les *Bourgeois de Pont-Arcy* servaient de débuts à trois artistes de mérite absolument différents. M^{me} Riga (M^{me} de Saint-André) a prouvé une grande expérience de la scène ; sa diction nette et franche, la distinction de son maintien et de son geste, la désignent comme une actrice ayant de l'école, elle a surtout ce que possèdent rarement les artistes de province, — le prestige et l'autorité. L'acquisition de M^{me} Riga sera précieuse pour les Célestins.

Nous serons sobres d'appréciations sur M. et M^{me} Hems : insuffisants autrefois dans la compagnie dramatique de M. Senterre, où il n'était pourtant pas difficile de briller, ils dépareraient notre troupe où les médiocrités foisonnent déjà trop. L'un M. Hems, qualifié premier comique jeune, ferait tout au plus une utilité ; l'autre M^{me} Hems se dédame beaucoup pour exciter le rire, et parvient uniquement à démontrer que son entrain est forcé ; ses gestes, sa voix et son débit sont faux en tous points.

Dans la crainte que la claque, l'honorable claque, oblige M. Marck à compter M. et M^{me} Hems au nombre de ses pensionnaires, la direction, si elle consulte ses intérêts et ceux du public, agira sagement en se privant de leurs services le plus tôt possible.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable,

A. ALRICY.

OBLIGATIONS INDUSTRIELLES
Brevets A. DELPRAT

Placement de Fonds à 7 1/2 % l'An
Avec Remboursement en 10 ans de 2 1/2 fois
le Capital versé.

ADMINISTRATION et BUREAUX || ATELIERS ET USINE
142, boulevard St-Germain || 9, r. Friant (Montrouge)
PARIS

Les Obligations industrielles Brevets A. DELPRAT, sont garanties par plus de 40 brevets d'inventions français dont plusieurs, tels que ceux qui sont relatifs à l'utilisation économique de l'air comprimé et à l'éclairage électrique simplifié et économique, ont une importance considérable et par conséquent une valeur immense.

Ces Obligations sont de 500 francs et rapportent 15 fr. d'intérêt annuel. Vendues au public pour 200 francs, elles rapportent par conséquent 7 1/2 pour 100 du capital d'achat. De plus, elles sont remboursées au pair en 10 ans. L'acheteur d'une obligation gagne donc en 10 ans, outre l'intérêt annuel, 300 francs à titre de remboursement, soit en moyenne 30 francs par an.

En réalité, chaque obligation achetée actuellement rapporte par suite à l'acheteur 15 fr. d'intérêt annuel, plus 30 francs de remboursement annuel, ce qui donne annuellement 45 francs ou 22 1/2 pour cent environ du capital d'achat.

Pour faciliter les achats, un certain nombre de coupures de 100 francs et de 10 francs sont mises à la disposition du public, aux mêmes conditions, toutes proportions gardées, que l'obligation entière; c'est-à-dire que les coupures de 100 francs sont laissées au public pour 40 francs et rapportent 3 francs, tandis que les coupures de 10 francs sont vendues 4 francs et rapportent 30 centimes.

Les intérêts sont payables par quarts, le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année. Le remboursement a lieu en 10 ans, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1889.

L'exploitation des brevets assure le paiement des intérêts et le remboursement des titres.

La valeur des brevets donnés en garantie est au moins dix fois plus grande que celle des obligations émises.

La garantie est d'ailleurs complète et absolue, attendu que les brevets sont nombreux et relatifs aux industries les plus diverses, les plus importantes et les plus utiles. On en acquiert la conviction pleine et entière en parcourant la

liste des brevets, liste qui se trouve imprimée au dos de chaque titre avec les conditions qui forment contrat entre le propriétaire des brevets et l'acheteur des obligations.

Ces obligations donc constituent un placement des plus avantageux et des plus sûrs. Les fonds qui en proviennent sont d'ailleurs exclusivement destinés à donner de l'extension à l'exploitation des Brevets, ce qui donne auxdits Brevets une importance de plus en plus grande et augmente par conséquent la garantie des obligations.

En d'autres termes, les fonds versés par les obligataires sont exclusivement employés à donner de la valeur à leur gage, et ces fonds restent en quelque sorte constamment entre leurs mains.

Les obligataires sont encore garantis par le matériel des ateliers et la valeur intrinsèque de l'usine elle-même, qui se développe sur une surface de près de cinq mille mètres et se trouve une des plus belles et des plus importantes de Paris.

Les obligations entières, les coupures de 100 francs et celles de 10 francs, sont en vente chez tous les changeurs.

Ainsi qu'au Siège de l'Exploitation. M. A. DELPRAT, 142, boulevard Saint-Germain, Paris, à raison de 200 francs pour une obligation entière de 500 francs, 40 francs pour une coupure de 100 francs et 4 francs pour une coupure de 10 francs.

Les coupons échus, payables à Paris, sont reçus comme espèces sans autre déduction que celle de l'impôt.

Les titres, actions, obligations ou coupons de rente, envoyés par les acheteurs en vue de l'achat de ces nouvelles obligations, seront vendus en Bourse aux conditions les plus favorables, sans aucune commission.

N. B. — Les Obligations industrielles Brevets A. DELPRAT se négocieront couramment en Bourse dans quelques jours. Laissez actuellement au public à des conditions extrêmement avantageuses, il est aisé de prévoir que ces obligations feront très-rapidement prime et que les acheteurs qui les prendront maintenant trouveront facilement dans peu de temps à s'en défaire en réalisant de très gros bénéfices.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins **M^{ME} DUPORT** Discretions

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

HERNIÉS

Guérison radicale par le Bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes, inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à CHAMBERY, les dimanche 24 et lundi 25 août, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, Hôtel des Princes.

Ensuite à VOIRON, le 26, Hôtel Berne; à LYON, les 27, 28, 29, 30, 31 août, 1^{er} et 2 septembre, Hôtel Bayard, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 47; à VIENNE, les 3 et 4, Hôtel Vivet; à RIVE-DE-GIER, le 5, Hôtel Aucusson; à SAINT-ETIENNE, les 6, 7, 8 et 9, Hôtel d'Europe; à MONTBRISON, le 10, Hôtel de la Poste; à ROANNE, 11 et 12, Hôtel du Commerce; à TARARE, le 13, Hôtel d'Europe; à VILLEFRANCHE, le 14, Hôtel d'Europe; à MACON, les 15 et 16, Hôtel du Commerce; à BOURG, les 17 et 18, Hôtel du Griffon; à CHALON, les 19 et 20, Hôtel du Nord.

M. MARIE reviendra visiter CHAMBERY les 23 et 24 février 1880; VOIRON, le 25; LYON, les 26, 27, 28, 29 et 1, 2, 3 mars; VIENNE, les 4 et 5; RIVE-DE-GIER, le 6; SAINT-CHAMOND, le 7; FIRMINY, le 8; SAINT-ETIENNE, les 9, 10, 11 et 12; MONTBRISON, le 13; ROANNE, les 14 et 15; TARARE, le 16; VILLEFRANCHE, les 17 et 18; MACON, les 19 et 20; BOURG, les 21 et 22; CHALON, les 23 et 24 mars.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera de grandes concessions aux ouvriers.



AVIS HYGIÉNIQUE

PENDANT les CHALEURS, ne buvez que des liqueurs bien préparées. Par ses propriétés essentiellement digestives et anti-cholériques,

L'ÉLIXIR GAULOIS constitue une boisson indispensable et jamais nuisible. — L'ÉLIXIR GAULOIS se trouve dans les principales cafés, comptoirs, dans les bonnes épiceries, etc.
Vente en gros: maison FILLION, r. Gasparin.

INSECTICIDE FOUROYANT

Destruction infaillible des
CAFARDS
E. GALZY, 28, rue Bugeaud, Lyon. — Le kilog., 12 fr.; 100 gr., par la poste, 1 fr. 95.

Eaux MINÉRALES

Françaises et Étrangères
Pharmacie des Célestins, pl. des Célestins, 5
E. MAUGUIN Pharmacien, successeur de A. SANTENA

Paix de gluten pour les diabétiques

SAGE-FEMME

Maison d'Accouchement
TENUE PAR M^{lle} JEANNIN
5, rue de la Platière, Lyon

PENSIONNAIRES
Soins les plus assidus. Discretions assurées.
PRIX MODÉRÉS
Se charge de placer les enfants.

FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)
Cure Anémie, Chlorose, Débilité, Epuisement, Pertes blanches.
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées) est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne ternisse jamais les dents.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
Dépôt: Général à Paris, 13, r. Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharmacies.
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.
Env. gratis sur dem. affr. d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

DÉPÔTS:
Chez MM. Faivre, Poncet, J. Grand, Guillermond, F. Montvenoux sucrer; Dr Albin Meunier; Poizat neveu; Collet; Pharmacie Lardet, Signoud sucrer; Antoine Lestra; Pinat, Bouchard et Bourne; Simon, Boussonot; Cherbanc et Co; Lévy; Chappelle, Aroud et Roussel; Verrière; Biétrix aîné et Co; Châtelain et Bartolein; Prudon, Pharmacie Barnoud. — **CUIRE:** Patisson et Alibert, pharmaciens.

A. DELPRAT

Constructeur-Mécanicien
142, Boulevard St-Germain, 142
PARIS

Construction de machines nouvelles ou anciennes: Machin à air comprimé, machines à vapeur, moteurs à vent, moteurs hydrauliques, moteurs à gaz, presses mécaniques, presses à bras, appareils de physique, lampes électriques, piles de toutes espèces, appareils de géodésie, etc., etc.
20 % meilleure marché que partout ailleurs.
Fortes Remises aux Commissionnaires.

L'INSECTICIDE VICAT

est recommandé et reconnu comme infaillible pour la destruction des Puceaux, Punaises, Poux, Catars, Mouches, Mites, Fourmis, etc.
Seul Maison à Lyon, 18, RUE BUGEAUD, 18
Dépôt partout et en général chez les Droguistes et Epiciers.
Exiger la signature: VICAT.

THÉ DIURÉTIQUE DE FRANCE

De H. MURE, Pharmacien de 1^{re} classe, à PONT-ST-ESPRIT (Gard)
Le Thé Diurétique de France est toujours prescrit avec succès dans les maladies des voies urinaires, le catarrhe de vessie, la gravelle, la goutte et les hydropisies.
Seule boisson diurétique qui fasse uriner facilement, sans douleur, et rende les urines abondantes et claires. — N'a aucun des effets fâcheux et irritants de certaines eaux minérales.
Prix de la Boîte: 2 Francs
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Etranger.

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de Cassation du 8 Juillet 1854. (Quarante ans de succès). — Infaillible contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 c. à 3 fr. — Se vend à Lyon, chez l'inventeur, pl. Bellecour, 21. Pour les douleurs anciennes et rebelles, les maladies provenant d'un vice du sang, faire usage de l'Extrait-Sudorifique-Iodé. — AVIS. Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné et l'usineci-contre.

ANÉMIE, CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT

Mauvaises Digestions, Convalescences prolongées.
VIN BERTRAND
Le Tonique par excellence
A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT
COMBINÉS AUX
principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange
Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant des forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toutes autres causes débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui en fait la base principale et en conservant ses principes actifs, le seul enfin justifiant cette maxime d'Hippocrate:
Omne tunc punctum qui misceat utile dulci.
Celui-là atteint la perfection qui joint l'utile à l'agréable.
ENTREPOT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR
Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER
PRIX: 5 FRANCS
Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature: LÉON BERTRAND
Expédition franco à partir de 6 bouteilles.

ÉLIXIRS PUY N° 1 ET N° 2

Par l'emploi de l'Élixir Puy, n° 1, on voit disparaître les maladies chroniques, telles que: Bronchites, affections de la poitrine et de l'estomac, les embarras gastriques et les maladies d'enfants.
L'Élixir Puy n° 2 est souverain contre les rhumatismes récents ou anciens. Il rend la santé aux personnes atteintes de vices du sang, virus, maladies contagieuses, etc., lesquels disparaissent entièrement.
Chez **PUY**, seul inventeur, Laboratoire, rue Neuvedes-Charpennes, 41 (près Lyon).

VOULEZ-VOUS VOUS GUÉRIR de la GOUTTE MILITAIRE

recueillis ou des refroidissements, des écoulements incrustés? Demandez à **EYMIN**, à Vienn (Isère), France, l'indication de sa formule infaillible, il vous l'enverra gratis avec des preuves irrécusables.
Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.
NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE
Guérison rapide et sûre par
la Poudre Antinévralgique de G. Langlade

ABONNEMENTS

sans frais
A TOUS LES JOURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
14, rue Confort, à l'entresol
LYON

COURRIER des ASSURANCES

49, boulevard Montmartre, à Paris
peut encore disposer pour ses Clients d'un certain nombre d'Actions
DE LA
RENAISSANCE
Cie d'assurances sur la vie

FARINE MEXICAINE

C'est un fait acquis à la science aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la Farine Mexicaine du doctor Beato del Rio de Mexico. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes, maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies consomptives, vieux rhumes, anémie et épuisement prématuré.
S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. Dix ans de succès et 100.000 malades guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressource, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer.
La Farine Mexicaine se trouve à Tarare (Rhône), chez le propagateur M. H. Barlerin, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm. Farley, 114, quai Pierre-Scize, et dans toutes les principales pharmacies, herboristeries, drogueries et épicerie de Lyon et de France.
Mêmes maisons: Café Barlerin hygiénique de santé, stomacal et fortifiant; en boîtes de 500 grammes. Prix 3 francs.

VÉRITABLE TOILE SOUVERAINE

Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES
préparée par **VERRIÈRE**, pharm. à Lyon
Rue St-Côme, 8, à **FOURS BLANC**
Prix 6 fr. le mètre (5^e) contre mandat-poste. Exig. sur la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

Compagnie Générale d'Affichage

V. Fournier, Directeur, 14, rue Confort

LAVAGE DE TÊTE AU PANAMA

Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'application et de consultation. — Discretions assurées — **ROCHON**, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

ALMANACH DOUBLE-MILAN

Pour l'année 1880
PAR LE PÈRE BENOIT

TIRAGE ANNUEL: Plus de 400,000 EXEMPLAIRES

Messieurs les Commerçants et Industriels, qui désireraient profiter de l'énorme publicité dudit Almanach, peuvent s'adresser à l'Agence **V. FOURNIER, 14, rue Confort, 14, LYON**, concessionnaire exclusif des Annonces.
Des fortes remises seront faites sur les prix du tarif. — (Adresser les ordres avant fin courant.)